



DEMANDE LOGEMENT ÉTUDIANT
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025
CAMPAGNE OFFICIELLE

Encadré réservé uniquement à l'administration

Date de dépôt :/...../.....

En 2024, le demandeur est : Étudiant Lycéen Non scolarisé

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Avez-vous déjà été locataire en résidence étudiante Oui Non / Si oui quelle(s) année ?(s) :.....

Nom : Prénoms :

Date de naissance :/...../..... Lieu Naissance :

Sexe : F M Nationalité :

N° tel : de l'étudiant : du père : de la mère : Autres :

N°INE ou BEA : N° CAFAT /AMG :

Mail (obligatoire et lisible) :@.....

Situation des parents (uniquement si l'étudiant est toujours à leur charge) :

Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve) Concubinage/union libre Monoparentale

Séparé(e) avec jugement tribunal Séparé(e) sans jugement tribunal

ADRESSE ACTUELLE DU DEMANDEUR EN NC OU HORS NC

Résidence principale de l'étudiant (domicile familial) :

N° rue Résidence :

Bât : Apt n° : Quartier ou Tribu :

Code postal : Commune :

BP : Code postal : Commune :

A remplir également si l'étudiant vit à une adresse différente dans le cadre des études :

N° rue Résidence :

Bât : Apt n° : Quartier ou Tribu :

Code postal : Commune :

BP : Code postal : Commune :

Encadré réservé uniquement à l'administration

Avis (non) imposition 2023

Liens avec l'étudiant : Revenu Brut Global :

Pôle Logement de la Maison de l'Étudiant – 29.00.64 / 29.00.57

Pour le dépôt de dossier- 08h -12h// 13h-16h (15h le vendredi).

- Permanences Nouville – MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : lundi, vendredi.
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco : lundi, mardi, jeudi vendredi.

SOUHAIT DU DEMANDEUR CONCERNANT LE LOGEMENT A LOUER :

- Résidence SIC-500 / NOUVILLE : F1 / F2 / F4
- Résidence SIC-100 / KOUTIO : F1/ F2
- Résidence SIC / TOURS DE MAGENTA : F3 uniquement (coloc. 2 chambres)
- Résidence de KATAVITI (Koné) : Chambre individuelle

Résidences : Nouville Y. Cavaloc (Koutio) Kataviti Magenta

Typologie :

Si colocation préciser identité du colocataire : NomPrénom.....
(Obligatoire : transmettre également le dossier du ou des colocataire(s), avec la présente demande.)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE DEMANDEUR

Handicap : Oui Non Mobilité réduite : Oui Non

Vigilance médicale à signaler (traitement, maladie chronique...) : Oui Non

Nombre de frère(s) et sœur(s) à la charge des parents (*en dehors de vous*) :

Moyen de locomotion vers votre lieu d'études :

Voiture perso. Transporteur Privé Réseau Tanéo Autres:.....

MOTIF DE LA DEMANDE

1/ **Je vis à Nouméa, Dumbéa, Paita, Mt-Dore, Mt-Dore Sud :**

Temps dans les transports : Taille du logement actuel Autre (préciser)

2/ **Je vis à plus de 60 km de mon lieu de formation ou hors territoire :**

Éloignement du logement Autre (préciser)

RAPPEL

Aux vues de l'article 27 de la loi n° 7817 de janvier 1978 (informatique et liberté) et de l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 :

Les informations figurant et transmises feront l'objet d'un traitement informatisé.

Vous pouvez au regard de cette loi, accéder à tout moment aux informations vous concernant et les rectifier auprès du service qui a enregistré votre demande.

Ces renseignements sont réservés à un usage interne ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques sociales de l'habitat définies en faveur des populations concernées.

La Maison de l'habitat, la Maison de l'Étudiant ainsi que les opérateurs se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude des déclarations. La transmission d'informations inexactes peut entraîner la réparation de préjudice éventuellement subi ou bien encore la nullité du contrat pour dol ou sa résolution.

Rappel article 441-1 du Code Pénal :

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux ou usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende soit 5 370 000 CFP

J'autorise la Maison de l'Étudiant à enregistrer et à communiquer les informations de mon dossier aux opérateurs de logement social et aux services provinciaux et privés dédiés au logement.

Date et Signature du demandeur OU d'un parent si le demandeur est mineur :
Avec la mention Lu et approuvé.

Pôle Logement de la Maison de l'Étudiant – 29.00.64 / 29.00.57

Pour le dépôt de dossier- 08h -12h// 13h-16h (15h le vendredi).

- Permanences Nouville – MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : lundi, vendredi.
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco : lundi, mardi, jeudi vendredi.



PIECES OBLIGATOIRES A PHOTOCOPIER



TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

DOSSIER A DEPOSER DU 1^{er} AOUT AU 31 OCTOBRE 2024

ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT

- 1 Photo d'identité
- Pièce d'identité de l'étudiant
- Extrait d'acte de naissance de l'étudiant
- Carte CAFAT **ou** Aide Médicale de l'étudiant (droits à jour)
- Titre de séjour pour les étrangers (*)

**Aucune Photocopie
ne sera faite sur
place !!!**

IMPOTS OBLIGATOIRE DES PARENTS

- Avis d'imposition sur les revenus : **2023** (des 2 parents sauf si jug.trib.*)

SITUATION PROFESSIONNELLE/RESSOURCES DE L'ETUDIANT

- le dernier mois des relevés de compte courant de l'étudiant **sinon** attestation sur l'honneur (pas de compte)
- le dernier mois des relevés de compte épargne de l'étudiant **sinon** attestation sur l'honneur (pas de compte)
- **A fournir plus tard** : Notification conditionnelle de bourse étudiant : 2025 (vice-rectorat ET province)
- Attestation de l'employeur / contrat de travail / convention d'étude ou formation (*)
- 3 derniers bulletins de salaire ou indemnités de stage (*)
- Justificatifs de pensions (*)
- Justificatifs d'aides sociales (*)
- Echéanciers de tous les crédits en cours (*)

**Ne pas agraffer les
documents**

AUTRES SITUATIONS DE L'ETUDIANT

- Certificat de scolarité 2024 pour les étudiants scolarisés.
- **Obligatoire pour tous les demandeurs scolarisés : bulletin ou relevé de notes du 1er semestre 2024.**
- Jugement tribunal (divorce des parents, garde enfant, pension alimentaire) (*)
- Carte d'invalidité, handicapé (CRHD) (*)

LOGEMENT ACTUEL DE L'ETUDIANT

- Quittance électricité /eau les datant de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement (domicile familial)
- **Si parents locataires : fournir attestation du bailleur et préciser si bénéficie de l'aide au logement (*)**

Légende :

- **:** Pièces obligatoires
- (*) : A fournir uniquement si l'étudiant est concerné.



CAMPAGNE HORS DELAI A PARTIR DU 03 MARS 2025



Aucun dossier ne sera accepté du 1er novembre 2024 au 02 mars 2025 inclus.
A partir du 03 mars 2025, la 2^{ème} campagne d'inscription Hors Délais reprendra pour les retardataires afin de les enregistrer uniquement en liste complémentaire.

Pôle Logement de la Maison de l'Etudiant – 29.00.64 / 29.00.57

Pour le dépôt de dossier- 08h -12h// 13h-16h (15h le vendredi).

- Permanences Nouville – MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : lundi, vendredi.
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco : lundi, mardi, jeudi vendredi.

INSTRUCTIONS DEMANDE LOGEMENT ETUDIANT 2025



Le GIP Maison de l'Étudiant par le biais de son pôle logement a la charge de la gestion des demandes d'admission dans les résidences étudiantes de Nouville (R 500), Dumbéa Centre (Yvon Cavaloc), Kataviti (Koné) et recense les demandes de colocation en F3 pour les Tours de Magenta.

Les places en résidences universitaires sont prioritairement réservées aux étudiant·e·s dont **la famille réside à plus de 60 km du lieu de formation (ou Mt Dore sud) et dispose de faibles revenus.**

A/ Les différentes étapes.

1/ Dans le cadre de la **première campagne** ou campagne principale de logements, le dépôt des dossiers dûment remplis se fait entre 1^{er} août et le 31 octobre 2024 dans les différents sites de la Maison de l'Étudiant de :

08h00 -12h00 // 13h00-16h00 (15h00 le vendredi).

- Permanences Nouville – MDE : **lundi au vendredi.**
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : **lundi, vendredi.**
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco : **lundi, mardi, jeudi vendredi.**

Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté pour cette 1^{ère} campagne.

2/ Début décembre : la commission logement* examine l'ensemble des dossiers déposés ou transmis avant le 31 octobre.

3/ Une liste principale d'affectation en résidences (Nouville, Koutio, Magenta et Kataviti) est établie pour l'année universitaire 2025 ainsi qu'une liste complémentaire (ou d'attente). Les demandes de colocation pour les Tours de Magenta sont transmises aux logeurs sociaux (SIC) pour traitement avant la rentrée 2025.

4/ À partir du 03 mars 2025, **une seconde campagne** dite « Hors délai » sera conduite pour les retardataires dont les demandes seront uniquement enregistrées sur la liste complémentaire °2.

B/ La commission logement*

Elle est composée des représentants des membres du GIP (gouvernement de Nouvelle-Calédonie, vice-rectorat, UNC, provinces Sud et Îles, Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, mairie de Dumbéa, Territoire de W&F) qui examine les dossiers et émet un avis.

Une notification logement est alors adressée par la MDE par mail entre fin décembre 2024 et février 2025.

Cette notification reste cependant **CONDITIONNELLE** (sous réserve des places disponibles) et ne donnera lieu à aucune affectation d'office. Seule la confirmation de l'agence SIC du campus attestera de l'attribution du définitive logement. La non-réception de la notification signifie le classement en liste d'attente.

C/ L'offre et la demande de logement étudiant.

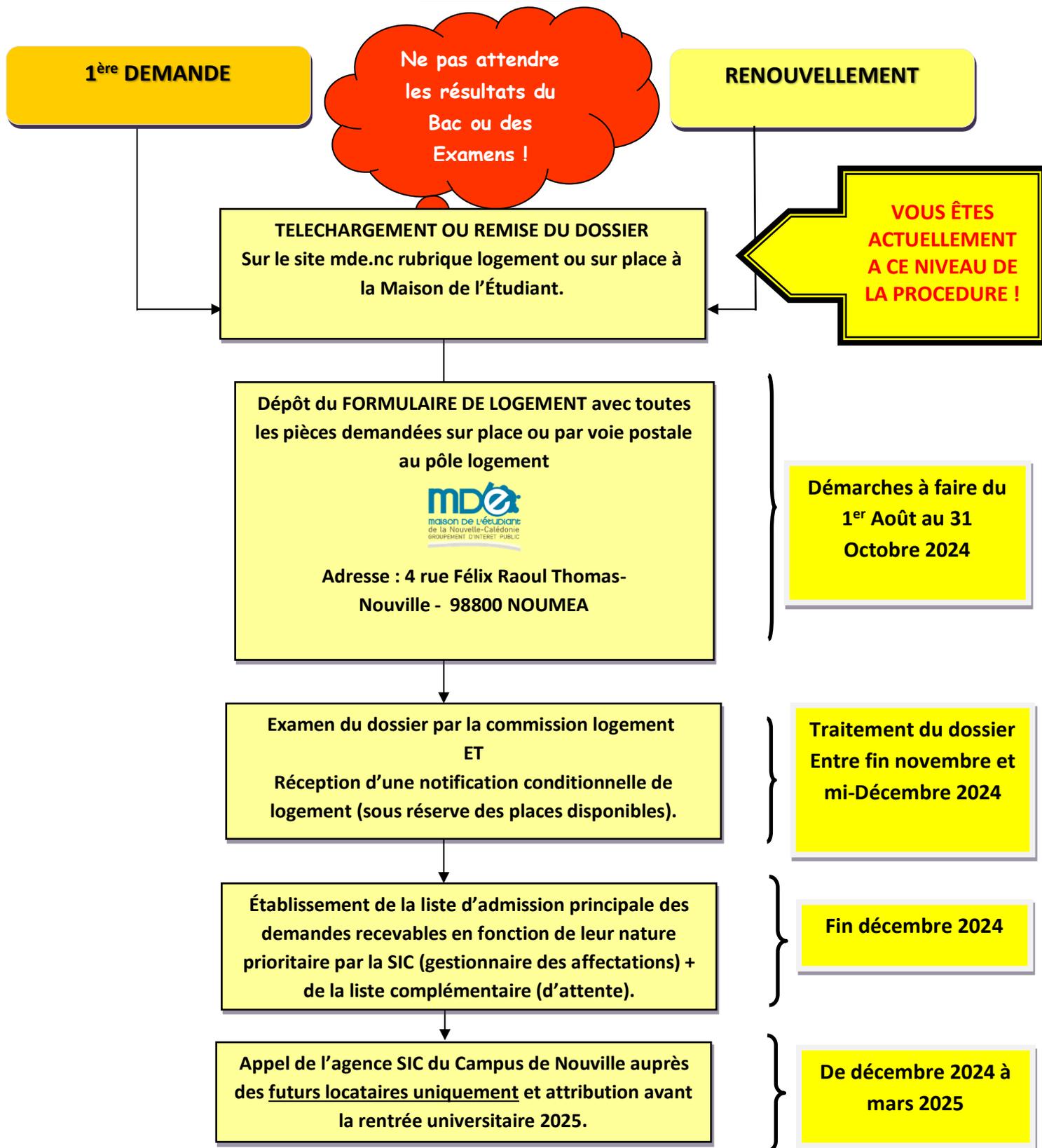
L'offre de logement étudiant est composée de la résidence de Nouville (540 places), de la résidence de Dumbéa Centre, Yvon Cavaloc (104 places), de 54 F3 aux tours de Magenta et de la résidence de Kataviti sur Koné de 36 places.

La demande étant nettement supérieure à l'offre, il est vivement conseillé de prévoir une autre alternative (inscription auprès du Campus des îles, foyers, pensions, internats des lycées, location dans le parc privé, famille...)



PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2025 EN RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

1^{ère} CAMPAGNE



Les résidences universitaires



- Nouville
- Dumbéa Centre
- Magenta
- Koné



Campagne de logement 2025

La campagne de logement 2025 débute le 1er août et se termine le 31 octobre 2024

- Téléchargez vos dossiers sur le site de la MDE : maisondeletudiant.nc **ou**
 - Envoyez un mail à : logement@mde.nc
- ou**
- Sur place

3 lieux pour déposer vos dossiers complets de demande de logement 2025 :

Les horaires : 8h-12h // 13h- 16h (vendredi 15h)

Nouvelle MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Résidence Yvon Cavaloc : lundi, vendredi

Antenne Nord MDE campus de Baco

(UNC) : lundi, mardi, jeudi, vendredi

ou

par voie postale à la Maison de l'Etudiant, 4 Rue Felix Raoul Thomas, Ile-Nou Nouvelle, 98800, Nouméa

Aide au logement FSH

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier d'une aide au logement

ATTENTION : l'étudiant ne peut pas cumuler son aide et celle de ses parents.

C o n t a c t

Pôle logement :

- 29.00.64 / 29.00.57
- Mail : logement@mde.nc

Baco :

- 29.07.30

Nos résidences

Résidence 500 [Campus de Nouville]



LES TYPOLOGIES

- F1 - 1 personne > 20m²
- F2 - 1 à 2 personne(s) > 38m²
- F4 - 3 personnes > 60m²

- **Logements meublés**

LES PRIX

- F1 - 46.276 F/ mois
- F2 - 55.747 F/ mois
- F4 - 27.414 F/ mois



Résidence Yvon Cavaloc [Koutio]

LES TYPOLOGIES

- F1 - 1 personne > 20m²
- F2 - 1 à 2 personne(s) > 30m²

- Logement meublés

LES PRIX

- F1 - 51.395 F / mois
- F2 - 60.925 F / mois



La Coloc [Magenta]

TYPLOGIE

- F3 - Pour 2 personnes (uniquement en colocation)

- Logements meublés

PRIX

- F3 - 80.575 F/ mois



Résidence Kataviti [Koné]

TYPLOGIE

- Chambre individuelle (meublée avec douche + WC)

- Cuisine collective

PRIX

- 30.000 F / mois

